

Information presse

21 mai 2024



COLLECTE DES DÉCHETS

ACTIVATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE **LE 21 MAI**

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE EN CENTRE VILLE DE SAINT-LÔ SONT ACTIVÉS LE 21 MAI

Les spécificités de l'habitat en milieu urbain (logements en hypercentre ou habitat vertical dans certains quartiers) rendent difficile voire impossible la dotation en bacs individuels (problème de stockage).

Aussi, en pleine collaboration avec la Ville de Saint-Lô il a été décidé de mettre en place l'apport volontaire comme solution de gestion des déchets dans des endroits très identifiés :

- les points d'apport volontaire dans le quartiers du Val Saint-Jean et de la Dollée ont été installés en 2022 et 2023
- 7 nouveaux sites dans l'hypercentre de Saint-Lô vont être activés le 21 mai
 2024 et remplacement du point d'apport volontaire du champ de Mars



Rue Torteron



Rue du château



Dollée



Rue Belle croix



Théâtre



Rue Dubois

70 rue du Neubourg - 50008 Saint-Lô Cedex 02 14 29 00 00 – contact@saint-lo-agglo.fr

HORMANDIE

Mattitude

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE |



Pl G^{al} De Gaulle



Pl du champ de Mars (remplacement)

DES PERMANENCES POUR RETIRER LES BADGES D'ACCÈS

L'accès au point d'apport volontaire se fait par un **badge individuel** pour la colonne d'ordures ménagères résiduelles et accès libre aux autres colonnes

Des badges ont été distribués et de **nouvelles permanences** organisées pour les foyers ne l'ayant pas encore retiré.

Le retrait des badges d'accès aux colonnes d'apport volontaire s'effectue à l'accueil de Saint-Lô Agglo (Tour Agglo) - 70 rue de Neufbourg à Saint-Lô, à l'occasion des permanences :

Mardi 21 mai: 11h à 16h
Mercredi 29 mai: 11h à 16h
Samedi 1^{er} juin: 10h à 13h
Mercredi 5 juin: 11h à 16h
Lundi 10 juin: 11h à 16h
Samedi 15 juin: 10h à 13h

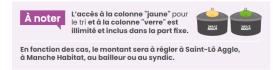
LE FONCTIONNEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Tarifs foyers en point d'apport volontaire

Certains résidents doivent apporter leurs déchets aux points d'apport volontaire prévus à cet effet. Ils sont dotés de badges permettant d'activer l'ouverture des colonnes ordures ménagères



*Une ouverture = sac de 50L max



- Le volume **maximal** de sacs à déposer dans les colonnes est **50L**
- Accès illimité et sans badge aux colonnes « jaune » pour papiers et emballages
- **Un tarif dédié** au point d'apport volontaire a été adopté
- Tous les foyers associés à ce mode de collecte seront facturés
- Les bacs qui ont vocation à être remplacés par les PAV vont être retirés au fur-et-à-mesure à compter du 10 juin.

• Les avantages :

- un accès au service 24h/24 et 7j/7,
- faire disparaitre les bacs individuels de l'espace public







INFORMATION AUX FOYERS CONCERNÉS

Une affiche A3 va être apposée dans le hall des immeubles concernés par ces points d'apport volontaire.



Un sticker va être apposé sur les bacs jusqu'alors utilisés ; ceux-ci vont être retirés.



Contact presse Saint-Lô Agglo:

02 14 29 00 40

communication@saint-lo-agglo.fr

flylo

